

PROJET D' ACTIONS PÉDAGOGIQUES DU CENTRE DE LOISIRS « L'ÎLE AUX ENFANTS » 2021 – 2022

Chers parents,

Les équipes qui encadrent et animent les accueils de loisirs de la Ville ont plusieurs objectifs généraux communs à tout centre lorsqu'elles accueillent les enfants de notre Commune. Pour les atteindre, les personnels doivent respecter des principes, des règles qui s'apparentent à un code de déontologie regroupé dans le projet pédagogique contrôlé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Parmi eux nous citerons :

Objectifs généraux	Principes, règles à respecter, déontologie
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les idées de l'enfant et ses intérêts en prenant en compte son avis ; • Développer le respect mutuel ; • Favoriser l'expression, l'éveil, la créativité et la curiosité ; • Permettre à chaque enfant d'enrichir ses moyens d'expression (écrit, oral) ; • Développer la créativité de l'enfant, son imagination, sa motricité ; • Permettre à chaque enfant de s'épanouir en toute sécurité dans le centre de loisirs ou lors des sorties ; • Respecter les besoins de l'enfant, de sa famille, leur histoire si nécessaire ; • Veiller à la sécurité physique et morale des enfants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à l'aise pour donner confiance ; • Valoriser l'enfant ; • Être impartial et veiller à l'égalité de traitement entre tous les enfants ; • Éduquer à travers le jeu en proposant des activités variées, ludiques, originales, d'intérieur, d'extérieur, sportives, manuelles, culturelles... ; • Accepter des temps pendant lesquels l'enfant ne fait rien, ou le fasse seul ou encore différemment, mais dans un cadre ; • Mettre à disposition des enfants le matériel du centre de loisirs durant des temps formels ou informels afin qu'ils créent, transforment... avec des matériaux simples et développent ainsi leurs capacités cognitives et émotionnelles ; • Adapter le langage à chacun ; • Élaborer des règles de vie et les rappeler si besoin ; • Accueillir les parents, être disponible et à l'écoute.

Au-delà de ces principes fondamentaux, la municipalité que nous représentons et les professionnels qui côtoient vos enfants quotidiennement mettent en œuvre chaque année des activités spécifiques ludiques afin de développer des compétences qui nous tiennent à cœur dans le cadre d'un projet d'activités pédagogiques. Ces activités, centrées autour de deux axes pour l'année 2021-2022, sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Axe 1 : Permettre aux enfants de découvrir l'univers de la Faune et de la Flore et via les structures de la collectivité ainsi que les mythes et légendes du monde

En lien avec les axes III et V du projet éducatif de la Ville

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions projetées dans le cadre du projet pédagogique	Supports de travail — Précisions — Remarques
<ul style="list-style-type: none"> • Faire découvrir aux enfants les espaces verts environnants • Favoriser la curiosité, la créativité ainsi que la patience et le respect de la nature • Continuer à faire découvrir la culture de la terre et le monde des insectes 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien des lieux dans lesquels ils ont planté des fruits, légumes et plantes • Observer le processus de fleuraison jusqu'à la récolte. • Appréhender et intégrer les différentes étapes de la plantation à la récolte ainsi que le rythme de vie des insectes 	<ul style="list-style-type: none"> • Approfondir le partenariat mis en place avec la Police municipale ainsi qu'avec la Maison pour tous • Mettre en terre les graines sélectionnées en amont dans l'espace dédié • Récolter les fruits et légumes qui ont été semés afin de pouvoir les consommer. 	<ul style="list-style-type: none"> • Visite de salons, et de fermes pédagogiques • Visite hebdomadaire des structures municipales partenaires • Recherches Internet • Livres • Recherches personnelles • Documentations diverses • Visite d'espace dédié à l'agriculture et aux insectes

<ul style="list-style-type: none"> • Permettre à l'enfant d'établir les liens entre le monde réel et le monde fantastique • Permettre à l'enfant de découvrir des légendes liées aux constellations à travers le dessin et le théâtre • Favoriser l'imaginaire et la créativité à travers l'histoire et la culture bretonne 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un espace d'expressions dédié à l'univers « Mythes et Légendes » • Recréer la Faune et la Flore de la mythologie celtique • Apprendre à écrire l'alphabet Elfique • Apprendre et reconnaître les étoiles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Représentations d'une ou plusieurs scènes de théâtre en rapport avec les légendes choisies • Organisation d'une exposition des créations des enfants • Création d'un mur végétal 	<ul style="list-style-type: none"> • Visite de Musées en lien avec la Mythologie • Recherches Internet • Livres • Recherches personnelles • Documentations diverses • Visite d'espace dédié à l'agriculture et aux insectes
<p align="center"><u>Tout ceci sera agrémenté par des sorties au musée, dans des salons ou des ALSH en fonction des possibilités.</u> <u>Ces projets n'ont pas de caractère contractuel. Les actions menées évolueront en fonction de l'intérêt et de l'implication des enfants.</u></p>			

Axe 2 : Éducation à la citoyenneté et au respect de l'autre En lien avec l'axe. IV. du projet éducatif de la Ville			
Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions projetées dans le cadre du projet pédagogique	Supports de travail — Précisions — Remarques
<p>Favoriser l'autonomie et rendre les enfants acteurs de leurs loisirs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner l'enfant dans l'apprentissage de gestes ou d'actions de la vie quotidienne. • Favoriser une démarche de projet où les enfants sont partie prenante afin de les rendre acteurs de leurs loisirs, leur permettre de prendre place dans leur environnement. • Amener l'enfant à évoluer seul dans un cadre fixé. • Donner à l'enfant la possibilité de s'affirmer à travers ses choix et ses envies. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de règles de vie (respect des règles de la vie collective). • Garantir des temps où les enfants peuvent utiliser les différents espaces aménagés de l'accueil de loisirs selon leurs envies. • Proposer différentes activités libres ou dirigées sur tous les temps où l'enfant fréquente la structure et lui permettre de les choisir. • Développer des espaces aménagés permettant à l'enfant de construire sa propre activité. • Inciter l'enfant qui commence une activité à la terminer. • Responsabiliser l'enfant à veiller sur ses effets personnels. • Faire participer l'enfant à la mise en place et au rangement des activités. • Diversifier au maximum 	<ul style="list-style-type: none"> • Les règles de vie sont affichées grâce à des photos comportant des légendes. • Lors des temps informels organisés dans le centre. • Jeux de société, tennis de table, jeux de construction (légo, clics ; Kappla), coin lecture, jeux extérieurs de ballon. • Délimitation d'espaces identifiés : bibliothèque, salle de dessin, salle de construction... • L'enfant choisit son activité, les animateurs valorisent le travail réalisé, dialoguent et jouent avec les enfants. • Les animateurs exigent que les enfants rangent leurs affaires, en prennent soin. C'est une règle de vie. • Les animateurs incitent les enfants à préparer les activités : organiser l'espace, sortir le matériel... • Des réunions d'équipe préparent les activités proposées et

		le choix des activités afin de répondre le mieux possible aux besoins de chacun.	permettent d'avoir un panel conséquent de jeux et activités variées.
Favoriser la vie en collectivité.	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'esprit de réciprocité et de partage de l'enfant à travers des activités communes. • Partager des moments conviviaux. • Favoriser des moments de cohésion de groupe. • Respecter l'autre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des jeux collectifs pour que les enfants se découvrent et apprennent à coopérer. • Tenir un rôle de médiation pour que les enfants règlent leurs conflits entre eux et parviennent à trouver des compromis par la discussion. • Utiliser les temps informels pour que les enfants échangent entre eux et apprennent à vivre ensemble. • Organiser des activités faisant appel à la solidarité et à la coopération. • Veiller à ce qu'aucun enfant ne soit exclu ni rejeté par les autres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Jeux paralympiques (bandage des yeux, cloche pied...) pour une prise de conscience des difficultés liées au handicap et développer ainsi l'entraide entre les enfants de différents âges. • La médiation est faite par l'adulte avec les enfants concernés. Les animateurs prennent le temps d'écouter et d'expliquer ce qui n'est pas compris, le sens d'une réprimande... • Des débats peuvent être organisés suite à des conflits préalablement réglés, conflits qui permettent d'aborder les notions de respect de l'autre... • Participation aux événements nationaux festifs comme les virades de l'espoir, le téléthon. • Instaurer le respect mutuel comme socle de la relation à l'autre en posant des limites, écouter, conseiller. L'animateur sert de médiateur et tente d'instaurer le dialogue. À défaut, l'enfant est intégré dans un autre groupe.

La Conseillère déléguée aux centres de loisirs,

Isabelle BEAUPAIN-VECCHIO.


